



Barème TTC d'honoraires des Ventes

Tous nos honoraires sont à la charge du vendeur, sauf mandant de recherche signé.
Honoraires TTC avec taux légal de TVA actuel de 20%
Forfait minimal égal à 3000€ TTC

> 152.449 € = 5% TTC du prix de vente réalisé.

Prix net vendeur	Honoraires
jusqu'à 0 €	€
jusqu'à 0 €	3000 €
jusqu'à 152 449 €	6 %
jusqu'à 0 €	0 €
jusqu'à 0 €	0 €
152 449 € et plus	5 %

Barème TTC d'honoraires des Locations

Dispositions Loi ALUR Décret du 15/09/2014

BAUX D'HABITATION :

1) Visite, constitution du dossier, rédaction du contrat de location

BAILLEUR : 10€ /m² (base certificat de mesurage);

LOCATAIRE : 10€ /m²

2) Etat des lieux

BAILLEUR : 3€ /m²

LOCATAIRE : 3€ /m²

BAUX PROFESSIONNELS

15% du loyer annuel charges comprises + TVA au taux légal (20% au 1/01/2019)

Somme à diviser en part égale (50%) entre BAILLEUR et LOCATAIRE.

BAUX COMMERCIAUX

Rémunération totale du Cabinet : 25% du loyer annuel HC + TVA (taux légal 20% au 1/01/2019)

Répartition :

10% du loyer annuel HT + TVA, charge BAILLEUR

15% du loyer annuel HT + TVA charge LOCATAIRE

HONORAIRE GESTION

6% HT de toutes sommes encaissées + TVA au taux légal

AVIS DE VALEUR ECRIT

production d'un dossier descriptif avec photos et étude

191€ TTC

Prix net vendeur

Honoraires

jusqu'à 0 €

€

jusqu'à 0 €

€

Barème de Gestion